

AFFAIRE N° 7

REGULARISATION RECETTE au TITRE de l'EXERCICE 1951 (Participation de l'Etat aux dépenses électorales)

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 22 Février 1952

Mesdames,

Messieurs,

Par trois avis de crédit, en date du 3 Février 1952, la Trésorerie Générale du Département a versé la participation de l'Etat:

1°) aux frais d'entretien des assemblées électorales tenues dans les communes à l'occasion des élections législatives 17 Juin 1951	18.140 Rs
2°) aux dépenses d'assemblées électorales dans les communes les 7 et 14 Octobre 1951	29.192 Rs
3°) et fournitures des imprimés à l'occasion des élections de 1951	20.000 Rs
Total	<u>67.332 Rs</u>

J'ai l'honneur de vous demander, mesdames, Messieurs de bien vouloir voter par autorisation spéciale la régularisation des recettes ci-dessus désignées au budget de la Commune pour l'exercice 1951./.

Le 1er Adjt ff. de Maire,
Signé: VILLON HOARAU.

Mise aux voix la régularisation demandée est approuvée à l'unanimité.

*renu à l'approbation
avis le 22 mai 1952*

*Maire Général
Chef de Bureau délégué
signé: Gavarrin*

*Approuvé
le 26.3.52
le Bureau
délégation
le Secrétaire Général
signé: Leroux*